

FORMATION

CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance (AEPE)

OBJECTIFS

- **Accompagner l'enfant** dans ses découvertes et ses apprentissages
- **Prendre soin** et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne
- **Communiquer** avec l'enfant et participer à l'acquisition du langage
- **Adapter sa communication** avec la famille en fonction du lieu d'accueil (crèches, garderies, jardins d'enfants, école maternelle, ...)
- **Mettre en œuvre des techniques** de dépoussiérage, lavage, séchage et de décontamination des équipements réservés à l'enfant et/ou locaux collectifs

PUBLIC

Tout Public

PRÉ-REQUIS

Aucun

DUREE

La durée moyenne de l'action de formation est estimée à **400 heures**, dont
- **400 heures** en e-learning à distance

TYPE

Formation à distance

PÉRIODE DE RÉALISATION

Les formations ont été conçues pour être réalisées en 8 mois. Nous vous recommandons de suivre ce rythme pédagogique pour faciliter votre apprentissage. *

ÉVALUATION

Tests en contrôle continu sur la plateforme en ligne en cours de formation.

SANCTION

CAP – Accompagnant éducatif petit enfance (RNCP28048)

Inscription aux épreuves permettant l'acquisition de la certification directement auprès de votre académie.

() vous disposez néanmoins de 24 mois pour réaliser votre action de formation*

PROGRAMME

Cette action de formation est une action concourant au développement des compétences réalisée suivant un format à distance.

SÉQUENCES À DISTANCE

CONTENU	Durée moyenne estimée (h)
<p>Partie A Présentation du CAP et des matières générales (<i>optionnel selon votre niveau d'études lors de l'entrée en formation</i>) Informations sur les stages Introduction : rôle de l'état, cadre juridique, structures d'accueil Les professionnels et leurs fonctions, le sujet du handicap Le développement de l'enfant Les émotions et besoins chez l'enfant Zoom sur le corps humain Aires de jeux et matériels liés aux soins Les droits de l'enfant Adopter une posture professionnelle</p>	85 h
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages ▪ Adapter sa communication avec la famille en fonction du lieu d'accueil 	
<p>Travaux à réaliser : Le Stagiaire devra accomplir les travaux et activités suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ QCM 	
<p>Partie B Les mesures de protection collective et individuel Organisation et rangement de l'environnement Jeux libres et activités d'éveil Réaliser les soins du quotidien Les protocoles liés à la santé – Partie 1 Les protocoles liés à la santé – Partie 2 Conclusion et découverte des examens de l'EP1 Examens blancs</p>	85 h
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages ▪ Prendre soin et accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne ▪ Communiquer avec l'enfant et participer à l'acquisition du langage 	
<p>Travaux à réaliser : Le Stagiaire devra accomplir les travaux et activités suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ QCM ▪ La réalisation de divers exercices d'application* ▪ Examens blancs 	30 h 12 h
<p>Partie C Communiquer avec l'enfant et sa famille Le langage Les différents établissements La gestion d'un groupe et des locaux Temps scolaire et périscolaire L'individu responsable de son capital santé L'individu dans sa consommation et annales PSE Conclusion et découverte de l'examen de l'EP2 + Examens blancs</p>	70 h

Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Adapter sa communication avec la famille en fonction du lieu d'accueil (crèches, garderies, jardins d'enfants, école maternelle, ...) 	
Travaux à réaliser : Le Stagiaire devra accomplir les travaux et activités suivants : <ul style="list-style-type: none"> ▪ QCM ▪ La réalisation de divers exercices d'application* ▪ Examens blancs 	15 h 15 h
Partie D Agrément et contrat de travail Gestion des stocks et planification Repas : allergies et intolérances L'équilibre alimentaire Assurer l'entretien du logement L'individu dans son milieu professionnel L'individu responsable de son environnement Conclusion et découverte de l'examens de l'EP3 + Examens blancs Pour aller plus loin	70 h
Objectifs : Mettre en œuvre des techniques de dépoussiérage, lavage, séchage et de décontamination des équipements réservés à l'enfant et/ou locaux collectifs	
Travaux à réaliser : Le Stagiaire devra accomplir les travaux et activités suivants : <ul style="list-style-type: none"> • QCM • La réalisation de divers exercices d'application* • Examens blancs 	8 h 10 h
TOTAL estimé à distance	400 h

**ce temps correspond à un travail personnel du Stagiaire réalisé en dehors du LMS.*

Au cours de la réalisation de l'action, des supports de cours digitalisés en vidéos sont mis à la disposition du Stagiaire, sur une plateforme e-learning accessible à l'url suivant : <https://cours.lecolefrancaise.fr/>

Le suivi de l'exécution de l'action de formation, pour la séquence réalisée à distance, sera effectué au moyen de travaux que le Stagiaire devra réaliser sur ordinateur sur la plateforme pédagogique e-learning de **l'ÉCOLE FRANÇAISE**, ou sur des logiciels tiers.

Les exercices et travaux à effectuer par le Stagiaire prendront la forme de tests, quiz ou mises en situation professionnelle. Ceux-ci devront être réalisés tout au long de la période de réalisation de l'action de formation.

À l'issue de la formation, les Stagiaires recevront une **attestation de formation** de la part de l'Ecole Française. Celle-ci sera à télécharger sur la plateforme e-learning.

Conception pédagogique de la formation

Les compétences et qualifications des formateurs :

Le parcours de formation de l'École Française a été conçu par un professionnel du secteur (*), à savoir :

- **Karen** : après plus de 10 années en tant qu'auxiliaire de puériculture, Karen décide de partager son expérience et ses connaissances. Depuis maintenant 2 ans, elle évolue en tant que formatrice enfance auprès des familles qui font appel à elle, mais aussi en tant que professeur auprès d'élèves du CAP AEPE et en tant que jury aux examens nationaux du CAP

(*). Afin de respecter les données à caractère personnel et la vie privée des formateurs et formatrices ayant conçu le parcours de formation, l'ÉCOLE FRANÇAISE conserve leurs noms de famille confidentiels.

Modalités d'assistance du stagiaire lors de la séquence de formation réalisée à distance

1/ Les compétences et les qualifications des personnes chargées d'assister le bénéficiaire de la formation

Florence Gilbert-Tersiguel : Master of Science in Management – Kedge Business School, spécialisation Marketing Management, Directrice de la formation de l'École Française, accompagnée de son équipe pédagogique.

Astrid Clémares : Maîtrise Droit Privé, Paris XII, Directrice des consultants pédagogiques de l'École Française, assistée d'une équipe de conseillers et experts métiers dédiés par parcours de formation.

Tony Grave Marditsas : Maîtrise Management International, Aix-Marseille Université, Responsable des mentors dédiés aux parcours de formation au sein de l'École Française.

2/ Les modalités techniques selon lesquelles le Stagiaire est accompagné ou assisté, les périodes et les lieux mis à sa disposition pour s'entretenir avec les personnes chargées de l'assister ou les moyens dont il dispose pour contacter ces personnes

Pendant toute la durée de la formation, le Stagiaire est accompagné dans tous les cas via la messagerie intégrée à la plateforme e-learning de l'ÉCOLE FRANÇAISE. Il peut également solliciter un accompagnement technique ou pédagogique par e-mail à l'adresse support@lecolefrancaise.fr

Le stagiaire peut solliciter un ou plusieurs rendez-vous personnalisés avec un professionnel expert via la plateforme **Calendly** intégrée dans la plateforme e-learning. Les conditions d'accès dépendent de la formule tarifaire PREMIUM dont le Stagiaire dispose (Cf ci-dessous).

Les professionnels experts sont des formateurs autoentrepreneurs ayant exercé le métier d'auxiliaire de puériculture, ou tout autre métier en relation avec des enfants.

Ils disposent des qualités suivantes :

- ✓ Goût de la transmission de ses connaissances

- ✓ Optimisation de la pédagogie
- ✓ Sens de l'écoute

3/ Les délais dans lesquels les personnes en charge de son suivi sont tenues de l'assister en vue du bon déroulement de l'action, lorsque cette aide n'est pas apportée de manière immédiate.

Dans tous les cas, une assistance sera apportée au stagiaire dans un délai de maximum de 7 jours après l'envoi d'un e-mail à l'adresse suivante : support@lecolefrancaise.fr

Le délai d'assistance est plus détaillé dans la formule tarifaire PREMIUM (Cf ci-dessous).

Moyens pédagogiques et techniques mis à disposition du stagiaire

Dans le cadre de la réalisation de la séquence de la formation réalisée à distance, un accès individuel sera ouvert au nom du stagiaire, sur la plateforme en ligne de l'Ecole Française. Cette plateforme pédagogique, qui prend la forme d'un Learning Management System (L.M.S) accessible au moyen d'une simple connexion internet, regroupe :

1. Les cours : cours en ligne actualisés, cours vidéo ou audio visionnables en ligne
2. Les exercices d'évaluation : quiz type QCM, réalisation d'études de cas ou mises en situation professionnelles, examens blancs

Il est possible de conserver ou télécharger les contenus pédagogiques, plus d'informations dans la formule tarifaire **PREMIUM**, dont voici les caractéristiques :

- **Formule PREMIUM à 2 376 € :**
 - assistance pédagogique **prioritaire** par tchat & téléphone & email dans un délai maximum de 24h
 - horaires d'ouverture **étendus** du lundi au vendredi de 9h à 19h30
 - ouverture le samedi et jours fériés 10 h à 18h
 - mentorat avec un professionnel-expert : 8 rdv privés et 3 rdv d'examens blancs jusqu'à 2 ans après la formation
 - supports avancés téléchargeables
 - accès illimité aux vidéos à l'issue de la formation
 - contenu supplémentaire d'aide à la valorisation des compétences pour améliorer son employabilité
 - communauté d'entraide en ligne entre apprenants et Alumnis

Accessibilité handicap

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap physique à la condition qu'elles puissent utiliser un ordinateur, une tablette et/ou un smartphone.

Les personnes malentendantes et malvoyantes ne pourront toutefois pas bénéficier, de manière autonome, de l'ensemble des services proposés :

- Les personnes malentendantes ne pourront pas exploiter l'audio de nos contenus vidéo et les formats podcast quand ils sont proposés, ni bénéficier des rendez-vous téléphoniques avec nos mentors. Resteront accessibles : les visuels de nos contenus vidéos, nos supports de formation écrits (qui, selon le type de formation choisie, peuvent couvrir plus de 80% des contenus vidéo) et la réalisation des quizz en ligne nécessaire à la réalisation de la formation.
- Les personnes malvoyantes ne pourront pas exploiter les visuels de nos contenus vidéos et nos supports de formation écrits, ni réaliser les quizz en ligne sans être accompagnées. Resteront accessibles : l'audio de nos contenus vidéo, les formats podcast quand ils sont proposés et les rendez-vous téléphoniques avec nos mentors.

Nos équipes sont à votre disposition pour plus de renseignements.

Évaluation des résultats et modalités de suivi de l'action de formation

Chaque complétion d'un chapitre (ex : cours vidéo) de la plateforme de formation à distance est enregistrée et conservée dans la base de données MySQL de la plateforme. Un rapport nominatif peut être édité à tout moment pour vérifier l'assiduité et la complétion des chapitres, et suivre l'exécution de l'action.

Au cours de la réalisation de la séquence de l'action de formation à distance, les acquis des stagiaires seront évalués grâce à différents tests en ligne (quiz type QCM, étude de cas, mise en situation, etc.).

Des e-mails de relance pourront également être adressés au Stagiaire, lorsque celui-ci n'aurait pas exécuté la totalité de l'action de formation.

Modalités de sanction de l'action de formation

L'action de formation est sanctionnée par le passage d'une certification qui a vocation à sanctionner un ensemble de compétences.

L'inscription au passage de cette certification doit être effectuée par le Stagiaire, auprès du certificateur déclaré dans le programme, ainsi que sur la plateforme MonCompteFormation, et dans les conditions rappelées ci-après.

La formation donne lieu, dans tous les cas, à la remise d'une attestation de formation téléchargeable au format PDF sur la plateforme e-learning de l'École Française, à la fin de la formation.

1/ Certificateur et certification

- **Certificateur** : Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports
- **Certification professionnelle** : CAP – Accompagnant éducatif petit enfance (RNCP28048)

2/ Modalités d'inscription aux épreuves de certification

Dès que l'apprenant termine sa formation, il doit s'inscrire en tant que candidat libre / candidat individuel au CAP AEPE.

L'inscription se fait une fois par an, en automne avec des examens organisés par le Rectorat, dans le courant du mois de juin. L'inscription peut se faire en ligne via ce [lien](#), ou bien physiquement auprès du rectorat de l'académie dont dépend le Stagiaire (en fonction de son domicile). **Selon l'académie, l'inscription peut être gratuite ou bien payante** (des frais de 5,00 € peuvent être appliqués).

Bien entendu, lors de son passage en candidat individuel, le candidat est libre de passer uniquement les examens correspondant au bloc de compétences étudié en formation, en s'inscrivant aux épreuves sous une forme progressive.

En l'occurrence ici, avec la formation CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance, l'apprenant aura été préparé aux épreuves conduisant à tous les blocs de compétences. Il est à noter que tout apprenant, qui aurait suivi la formation à distance, peut s'inscrire à ces blocs de compétences de la certification. Prérequis : avoir 18 ans au 31 décembre de l'année de l'examen, niveau 3^e conseillé.

3/ Modalités d'évaluation lors des épreuves

Le CAP est constitué de deux unités. L'unité professionnelle et l'unité d'enseignement général.

L'unité professionnelle est composée de :

- **L'unité EP1 : Accompagner le développement du jeune enfant**

Epreuve orale : exposé du candidat (présentation d'une fiche de soin et d'une fiche d'activité) puis entretien

Durée de l'épreuve : 25 minutes

- **L'unité EP2 : Exercer son activité en accueil collectif**

Epreuve écrite d'1h30

- **L'unité EP3 : Exercer son activité en accueil individuel**

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien : durée de 25 minutes.

Il se peut que l'apprenant soit obligé de préparer sa présentation sur place, il aura donc 1h30 de temps de préparation avant les 25 minutes d'entretien.

L'unité d'enseignement général est composée de :

- **PSE : examen écrit d'1h**

Même si cet examen est classé dans l'unité d'enseignement général, celui-ci est obligatoire, il n'existe pas de dispenses.

- **EG1 : Français et Histoire Géo – Enseignement moral et civique : écrit et oral**

Durée 2h15

- **EG2 : Mathématiques et sciences physiques et chimiques : écrit de 2h**

4/Attestation de réussite

Le candidat obtient un Certificat d'Aptitude Professionnelle « Accompagnant Educatif Petite Enfance ».

Ce certificat est valable à vie.